

REGLEMENT DU C. E. R. MOSELLE



- 8 heures 30 - lever et petit déjeuner : chambre à ranger et services
- 9 heures et 9 heures 30 - préparation et départ en activité
- 11 heures 45 - préparation du déjeuner
- 12 heures 30 - déjeuné
- 14 heures - activités
- 18 heures 30 - préparation du dîner et services
- 19 heures 30 - dîné
- 20 heures - services
- 20 heures 30 - une fois les tâches terminées, soirée : TV, jeux de sociétés, entretiens avec les éducateurs et autres projets mis en place commun, lecture...
- 22 heures 30 – couché



Les Activités :

- Elles sont obligatoires.
- Elles sont affichées à la semaine.



La chambre :

- La propreté de la chambre doit être toujours impeccable. Le nettoyage (balais, serpillière) doit être effectué par les occupants.
- La chambre doit être toujours rangée.
- Les draps sont changés toutes les semaines.
- Deux résidents maximums sont autorisés en même temps dans une chambre, avec la porte ouverte. L'équipe s'autorise, la fouille de la chambre à tout moment.



© Can Stock Photo - csp12390120

La Toilette :

IL FAUT TOUJOURS ETRE PROPRE :

- Une toilette et un brossage de dents, obligatoire le matin et le soir.
- La douche est obligatoire chaque soir.



Le linge :

- Les lessives sont effectuées par les résidents, après avoir réalisé le tri du linge.



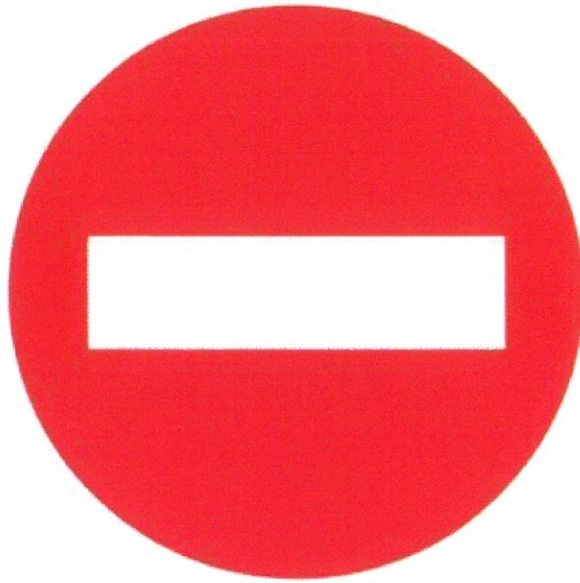
L'argent de poche :

- Il est de 14 euros par semaine, distribué en deux fois : le mardi matin et le vendredi matin.
- Il n'est pas un dû, il peut être supprimé en cas de sanction.



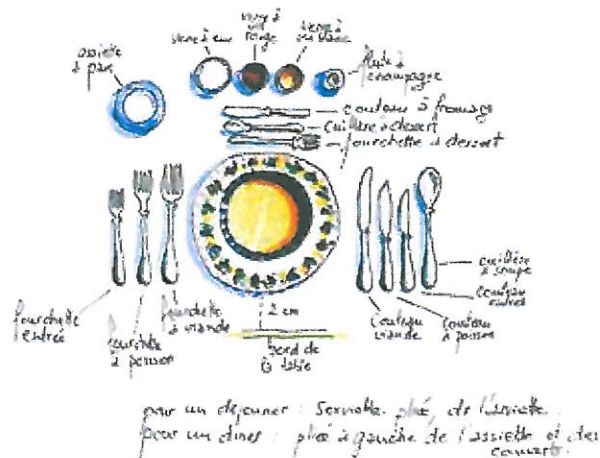
Les obligations :

- A l'arrivée, un inventaire afin de vérifier la non-possession d'objets interdits par le règlement du CER comme le mobile, etc....
- Respecter le programme de la journée.
- Entretien régulier et individuel avec les éducateurs.
- Entretien régulier et individuel avec le psychologue.
- Entretien à chaque fois que nécessaire avec le Chef de Service.
- De se tenir correctement, d'avoir un langage correct et respectueux vis-à-vis des autres (résidents, équipe éducative, personnel administratif).
- L'intimité de chacun doit être respectée.
- Respect du matériel, des objets et des murs du C. E. R.
- Mise en état et propreté des locaux à la fin du séjour.



Les interdits :

- Toute forme de violence est interdite, agression verbale, physique, vis-à-vis de l'autre (résident, équipe éducative et des utilisateurs des locaux du C. E. R.).
- L'accès aux bureaux administratifs et éducatifs sans l'autorisation d'un éducateur.
- La consommation de l'alcool.
- La télévision en journée.
- Le téléphone portable : celui-ci sera pris à l'arrivée du jeune au C. E. R. et rendu à la fin de la session.
- Le MP3 : celui-ci sera pris à l'arrivée du jeune au C. E. R. et rendu à la fin de la session.
- De jeter par terre tous débris, papiers. Ceci est valable autant pour l'extérieur comme pour l'intérieur. Des poubelles sont à disposition.
- Le tabac à rouler.
- D'occuper les véhicules sans la présence d'un éducateur.
- D'être à l'extérieur du bâtiment sans la présence d'un éducateur.
- Les casquettes ne sont pas tolérées dans l'enceinte de l'établissement.
- De craché.
- Ce règlement peut être modifié à tout moment par l'équipe éducative.
- Les sanctions peuvent conduire vers la suppression de l'argent de poche, vers des rapports d'incidents envoyés au juge, vers un dépôt de plainte.
- A la fin de chaque module, une synthèse est faite par l'équipe éducative.



Les repas :

- Les repas sont pris en commun.
- On ne quitte pas la table avant la fin du repas, avant que toutes les personnes n'aient terminé leur repas.
- Les menus sont affichés.
- Les courses sont faites le lundi.
- Les résidents élaborent les menus de la semaine avec les éducateurs de service le dimanche soir.
- Il est interdit de regarder la télévision pendant les repas.



Les taches :

Elles sont obligatoires.



L'équipe éducative s'engage :

- A effectuer un suivi de santé si nécessaire et à prendre les rendez-vous avec les différents intervenants.
- A vous faciliter les rencontres avec les différents acteurs de l'équipe, chef de service, éducateurs, psychologue ou médecins.
- A veiller sur le bon fonctionnement du C. E. R.
- A veiller sur la sécurité de chacun, dans tous les domaines comme le médical, le social, l'hébergement, le transport, les activités et l'accompagnement global.

N. B. : Ils sont présents et vous accompagnent pendant les temps de la journée.

En échange vous vous engagez à :

- Aucune violence sur autrui.
- Interdiction absolue et stricte d'alcool et de drogue.
- Aucune sortie libre.
- Respecter les règles vis-à-vis du C. E. R. et des autres jeunes.
- Participation obligatoire aux activités.
- Participer à l'espace de parole.
- De mettre à profit votre séjour (entretien à visée thérapeutique, information sur l'orientation scolaire et professionnelle, préparation au retour dans le milieu d'origine).
- A prendre librement la parole et à écouter celle des autres sans chercher à juger ou à critiquer mais à comprendre.

Signature du résident

Signature de l'équipe éducative